



Organisation  
internationale  
du Travail



**COVID-19:**

Protégeons les enfants contre  
le travail des enfants,

► **maintenant**  
**plus que jamais!**



JOURNÉE MONDIALE  
CONTRE LE TRAVAIL  
DES ENFANTS  
12 JUIN 2020

Le COVID-19 présente des risques sans précédent pour les droits et la sécurité des enfants et pourrait compromettre leur développement. La Journée mondiale contre le travail des enfants 2020 invite les pays et les organisations à mettre l'accent sur les besoins des plus vulnérables dans la gestion de la crise et la reprise. Nous avons une occasion non seulement de vaincre cette pandémie, mais également de mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici à 2025. Mais pour cela, il nous faut agir maintenant, de manière décisive, et à très grande échelle.

La pandémie de COVID-19 et la crise économique et sociale mondiale qui en résulte ont un impact considérable sur la vie et les moyens de subsistance des personnes. Pour de nombreux enfants et leurs familles, cette situation qui évolue rapidement entrave leur éducation et entraîne des maladies dans les familles ainsi qu'une perte potentielle de leurs revenus. L'absence de systèmes de protection sociale adéquats aggrave la vulnérabilité des familles - et donc des enfants. Avant la propagation du COVID-19, près de 100 millions d'enfants avaient été retirés du travail des enfants, faisant ainsi tomber leur nombre de 246 à 152 millions entre 2000 et 2016; parmi eux, 73 millions accomplissent des travaux dangereux. Nombre d'enfants qui travaillent courent aujourd'hui un risque accru d'être engagés dans des formes de travail dissimulé, des travaux plus dangereux ou d'avoir des journées de travail plus longues. La crise pourrait aussi faire basculer dans le travail des millions d'enfants vulnérables qui devront contribuer au revenu familial à un trop jeune âge. Les filles risquent plus particulièrement de devoir effectuer des tâches domestiques supplémentaires ou de soins à domicile, et sont généralement plus exposées aux accidents et aux abus physiques ou sexuels. Les pires formes de travail des enfants, y compris l'exploitation sexuelle, qui touche principalement les filles, augmentent souvent lorsque les possibilités d'emploi et les revenus familiaux diminuent. Les enfants de familles de migrants qui ont fui les conflits et les catastrophes, l'extrême pauvreté ou les violations des droits de l'homme, sont beaucoup plus touchés. Les inégalités, l'exclusion sociale et la discrimination, qui sont exacerbées par les crises, aggravent encore la situation. C'est notamment le cas des populations indigènes, des

minorités ethniques et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des personnes handicapées, des familles monoparentales et des orphelins.

Dans le monde entier, les gouvernements prennent des mesures de grande envergure pour contenir et atténuer la pandémie. En s'appuyant sur les meilleures pratiques, les bons choix politiques et une mise en œuvre rapide, il est possible de construire un avenir meilleur pour nos enfants. Les Nations Unies ont proclamé 2021 Année internationale pour l'élimination du travail des enfants. Les événements et la campagne qui seront organisés au cours de l'année donneront à tous les États Membres des Nations Unies et aux différents partenaires une occasion d'associer leurs efforts pour lutter contre le travail des enfants.

La lutte contre le travail des enfants suppose des partenariats solides aux niveaux mondial, régional, national et communautaire. L'Alliance 8.7 conduit les efforts pour une coordination plus efficace en vue d'atteindre la cible 8.7 des ODD et de mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes, d'ici à 2025. Vingt-et-un pays pionniers et 250 organisations partenaires se sont engagés à accélérer leurs efforts, à mettre en œuvre des solutions novatrices et à partager leurs connaissances sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés. Le Partenariat international de coopération sur le travail des enfants dans l'agriculture (IPCCLA) et le Groupe spécialisé sur le travail des enfants de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, sont d'autres bons exemples d'action concertée.

Partout dans le monde, les organisations régionales jouent un rôle clé dans la coordination de l'action. L'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Initiative sud-asiatique visant à mettre fin aux violences faites aux enfants (SAIEVAC) ont adopté des plans d'actions régionaux ou infrarégionaux pour éradiquer le travail des enfants. L'initiative régionale Amérique latine et les Caraïbes sans travail des enfants catalyse les progrès grâce à sa plateforme de coopération qui réunit 30 gouvernements ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs. Des pays, des communautés et des villes ont également rejoint le combat mondial contre le travail des enfants.

## Feuille de route pour l'Année internationale pour l'élimination du travail des enfants



Étapes préparatoires à la Ve Conférence mondiale sur l'éradication durable du travail des enfants

Les travailleurs, les employeurs et leurs organisations contribuent de façon déterminante à la prévention du travail des enfants en s'attaquant aux risques sanitaires sur le lieu de travail et aux conséquences économiques de la pandémie. Le dialogue social s'est avéré crucial pour gérer la crise et y répondre de manière équilibrée, en garantissant à la fois la protection des droits des travailleurs et des enfants et le maintien de l'activité économique.

En cette journée mondiale, nous lançons un appel à tous les pays et à tous les partenaires pour qu'ils associent leurs efforts et préparent des activités en vue de l'Année internationale pour l'élimination du travail des enfants. Ces activités devraient se fonder sur les différentes conventions et recommandations de l'OIT<sup>1</sup> ainsi que la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, protéger tous les enfants astreints au travail des enfants ou risquant de l'être et garantir que ces enfants occupent une place prioritaire dans la réponse à la pandémie de COVID-19. Les recommandations stratégiques suivantes ont montré leur efficacité pour lutter contre le travail des enfants:

- ▶ **Protéger les travailleurs et leurs familles et renforcer les moyens de subsistance:** la plupart du travail des enfants se produit dans l'agriculture (71 pour cent de tout le travail des enfants), ou parmi des familles travaillant dans l'économie informelle, où les travailleurs n'ont ni congé payé, ni accès à l'assurance-maladie, aux allocations de chômage ou à toute autre forme de protection sociale. Tous les employeurs, les travailleurs et leurs familles doivent être protégés contre les risques pour la santé liés au COVID-19. Les mesures de protection sur le lieu de travail et dans les communautés doivent être mises en place et renforcées, ce qui nécessite un soutien et des investissements publics à grande échelle. L'investissement du secteur public dans l'emploi et les mesures de soutien au revenu sont également essentiels en temps de crise. Il faut aussi protéger les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, et les travailleurs contre les pertes immédiates d'emploi et de revenus.
- ▶ **Renforcer la protection sociale pour tous:** en période de crise, la protection sociale joue un rôle primordial car elle aide les familles à surmonter les chocs sanitaires et économiques. Face à la pandémie de COVID-19, l'assurance-maladie et la protection sociale sont d'une importance vitale car elles atténuent la pression qui pousse les familles à envoyer leurs enfants travailler au cas où un membre du ménage tombe malade ou décède. Parmi les autres mesures de protection sociale qui se sont avérées particulièrement efficaces pour lutter contre le travail des enfants, on peut citer les programmes de transferts en espèces ou en nature (paiements directs en espèces ou en nature aux familles) qui renforcent la sécurité des revenus des foyers et facilitent l'accès à l'éducation et aux soins de santé.
- ▶ **Une éducation publique de qualité pour tous:** l'éducation joue un rôle essentiel s'agissant de fournir aux enfants des compétences pratiques et des possibilités d'emploi futur. Les enfants scolarisés ont moins de risque d'être astreints au travail des enfants. En temps de crise, la continuité de l'éducation est capitale, qu'elle soit dans un cadre formel ou non. Du fait du COVID-19, les écoles de nombreux pays ont fermé et les enfants qui travaillaient déjà partiellement ou qui sont exposés au risque de travail des enfants pourraient ne jamais retourner à l'école. De nombreux enfants qui combinaient école et travail ont perdu leur

environnement d'apprentissage protecteur et devront peut-être travailler pendant de plus longues journées pour aider leur famille.

Avec le COVID-19, l'enseignement à distance a pris une place considérable. Pourtant, les enfants les plus vulnérables ne peuvent pas en bénéficier car ils n'ont pas d'ordinateur, pas d'accès à l'Internet, voire parfois même pas d'électricité, et il leur faut donc des solutions technologiquement plus simples. Des enseignements de rattrapage dispensés en temps utile pour ceux qui n'ont pu accéder à aucune forme d'éducation pendant la crise peuvent contribuer à garantir que ces enfants puissent retourner à l'école. L'accès universel et gratuit à l'éducation obligatoire de base reste essentiel tout comme les repas scolaires et les allocations pour les dépenses indirectes comme les uniformes, les manuels et le transport.



- ▶ **Renforcement des activités de sensibilisation et des partenariats:** en période de crise, il est encore plus important de mettre l'accent sur les enfants et les familles vulnérables et de collaborer avec tous les partenaires concernés pour garantir que les besoins des enfants sont au centre des activités de réponse à la crise. Les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations de la société civile, les agences des Nations Unies, les partenaires régionaux et les médias remplissent une fonction essentielle pour garantir que la lutte contre le travail des enfants reste prioritaire, pour promouvoir les «bonnes» politiques et pour mobiliser un soutien politique et financier.

Il est important de relever ces défis en adoptant une vision intégrée des principes et droits fondamentaux au travail, qui devient encore plus importante en temps de crise. Ces droits sont notamment le droit à la liberté d'association et de négociation collective, qui contribuent à assurer des salaires décents et de bonnes conditions de travail aux parents d'enfants à risque d'être astreints au travail des enfants. Ils couvrent aussi l'égalité des chances et de traitement visant à ce qu'aucun travailleur ne subisse de discrimination du fait de son âge, son sexe, sa race, son statut migratoire ou ses croyances religieuses. Ils considèrent également le travail forcé comme une violation des droits de l'homme à abolir. Tous ces droits

## Domaines d'action

Le rapport de l'OIT «Mettre fin au travail des enfants d'ici à 2025» énonce les six domaines d'action d'action suivants:

- ▶ Faire progresser l'**engagement juridique** en faveur de l'élimination du travail des enfants et du rôle central du dialogue social.
- ▶ Promouvoir le **travail décent** pour les adultes et les jeunes en âge légal de travailler, en s'attaquant en particulier à l'informalité.
- ▶ Mettre en place et développer des systèmes de **protection sociale**, afin d'atténuer la vulnérabilité économique des ménages.
- ▶ Améliorer l'accès à l'**éducation** publique gratuite et de qualité, en alternative logique au travail des enfants.
- ▶ Lutter contre le travail des enfants dans les **chaines d'approvisionnement**.
- ▶ Protéger les enfants dans les situations de **fragilité et de crise**.

<sup>1</sup> Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; et recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017.

fondamentaux au travail font partie intégrante d'une réponse plus large, fondée sur les droits de l'homme et centrée sur les enfants, qui jette les bases d'une reprise inclusive et durable et ne laisse personne de côté.

## ► Rejoignez-nous

La Journée mondiale contre le travail des enfants bénéficie du large soutien des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des agences des Nations Unies et de nombreux autres organismes attachés à la lutte contre le travail des enfants. Nous aimerions vous inviter, vous et votre organisation, à prendre part à la Journée mondiale 2020.

Rejoignez-nous et ajoutez votre voix au mouvement planétaire contre le travail des enfants. Vous pouvez consulter notre page [www.ilo.org/ChildLabourWorldDay](http://www.ilo.org/ChildLabourWorldDay) pour soutenir la campagne menée sur les réseaux sociaux. Indiquez-nous quelles sont les activités prévues dans votre pays et envoyez-nous vos photos.

Contact: [childlabour@ilo.org](mailto:childlabour@ilo.org)



## COVID-19:

# Protégeons les enfants contre le travail des enfants,

# ► maintenant plus que jamais!



**JOURNÉE MONDIALE  
CONTRE LE TRAVAIL  
DES ENFANTS**  
12 JUIN 2020

# #nochildlabourday